



MESSAGE AUX PARENTS

MODALITÉS POUR LA RENTRÉE – PRÉCISION CONCERNANT LES DEMANDES DE TRANSPORT COMPLÉMENTAIRE

Avis d'embarquement

- Dès le **23 août**, les parents inscrits pourront consulter les coordonnées personnalisées de transport de leur enfant via le  **mozaïkportail**. Le numéro d'autobus, l'heure ainsi que l'endroit d'embarquement et de débarquement de votre enfant y seront indiqués.
- Pour vous inscrire au  **mozaïkportail**, communiquez en août avec le secrétariat de l'école.
- L'avis d'embarquement **sera remis à la rencontre de parents**, qui a lieu, pour la plupart, à la fin août.
- Une cocarde plastifiée sera remise par l'école pour y insérer cet avis. Par mesure de sécurité, comme l'élève doit toujours avoir en sa possession son avis d'embarquement, attachez-le à son sac d'école.

Des délais sont à prévoir dans le traitement des demandes de transport complémentaire puisque le Service du transport scolaire devra prendre en considération les consignes et directives de la Santé publique qui seront en vigueur lors de la rentrée scolaire. Le Service du transport scolaire s'assurera de répondre aux besoins de transport dit régulier avant de moduler son offre de service. Il se peut que les services de transport complémentaire ne soient pas disponibles pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Transport des élèves inscrits au service de garde

- À des fins de sécurité, les élèves inscrits à temps plein au service de garde n'ont pas accès au transport scolaire. Les billets remis à l'enseignant ou au conducteur, les appels des parents le matin même, etc. sont refusés.
- Les élèves inscrits 1 à 3 jours/semaine peuvent avoir accès au transport scolaire, et ce, conditionnellement à ce que **ces journées soient fixes** (ex.: mardi, mercredi, jeudi = service de garde / lundi et vendredi = autobus).

Les informations ci-dessous sont conditionnelles à une rentrée scolaire sans contrainte organisationnelle en lien avec la COVID-19 :

Transport à une 2^e adresse : 103 \$

- Le Service du transport reconnaît une seule adresse pour l'organisation des parcours. Le transport d'un élève à une 2^e adresse (garde partagée, gardienne ou autre) vous sera facturé.
- Remplir le formulaire directement en ligne **avant le 30 juin** au www.csduroy.qc.ca, sous l'onglet Transport / Formulaire / **Demande de transport complémentaire**.
- Les demandes seront traitées à partir du 16 août 2021.
- Si la demande est acceptée, vous recevrez une facture par courriel. **Le paiement devra être fait pour que le service de transport débute.**

Places vacantes : 152 \$

- L'élève demeurant à moins de 1,6 km de l'école qu'il fréquente n'est pas éligible au transport scolaire. Cependant, il peut bénéficier du transport si une place est disponible dans l'autobus assigné à son quartier.
- L'élève qui ne fréquente pas son école de bassin **n'est pas éligible au transport scolaire**, mais peut bénéficier du transport si des circuits existent dans son quartier et si une place est vacante dans l'autobus. Son transport doit s'intégrer au réseau de transport existant pour l'année en cours sans modification de parcours, d'horaires ou d'arrêts.
- Remplir le formulaire directement en ligne **avant le 30 juin** au www.csduroy.qc.ca, sous l'onglet Transport / Formulaire / **Demande de transport complémentaire**.
- Les demandes seront traitées à compter du 15 septembre.
- Si elle est acceptée, vous recevrez une facture par courriel. **Le paiement devra être fait pour que le service de transport débute.**

Transport hors territoire : 363 \$

- L'élève résidant sur le territoire d'un autre Centre de services scolaire qui désire fréquenter une école du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy peut bénéficier du transport scolaire si le service existe et si une place est disponible dans l'autobus assigné à son secteur.
- L'attribution des places est faite en privilégiant les élèves inscrits dans un programme reconnu du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Les places résiduelles sont offertes aux élèves inscrits dans un autre programme.
- Ce service est un privilège annuel et de ce fait, prend fin à la dernière journée de classe de chaque année. Il doit s'intégrer au réseau de transport existant pour l'année en cours (aucune modification de parcours, d'horaires ou d'arrêts). Il est à coût fixe sans considération pour le nombre ou la fréquence d'utilisation et est non remboursable.
- La demande doit se faire directement en ligne **avant le 30 juin** au www.csduroy.qc.ca, sous l'onglet Transport / Formulaire / **Demande de transport complémentaire**.
- Les demandes seront traitées à compter du 9 août 2021.
- Si la demande est acceptée, vous recevrez une facture **par courriel. Le paiement devra être fait pour que le service du transport débute.**

Pour plus d'informations, consulter le www.csduroy.qc.ca/transport-scolaire/

Prendre note que tous ces services sont à coût fixe sans considération pour le nombre ou la fréquence d'utilisation et sont non remboursables.

Vous déménagez

- Communiquez la nouvelle adresse directement à l'école de fréquentation.
- Pendant la période de fermeture de l'école, vous pourrez nous informer de tout changement d'adresse en remplissant le formulaire en ligne au www.csduroy.qc.ca sous l'onglet «CHANGEMENT D'ADRESSE».

Soyez assurés que le Service du transport met tout en œuvre pour la sécurité de votre enfant et pour répondre à l'ensemble des directives de la Santé publique.



Rosemarie Boucher,
Responsable du transport scolaire